

LES TREILLES

RESIDENCE – RETRAITE
34610 SAINT-GERVAIS-SUR-MARE

La Résidence de Retraite *Les Treilles* a choisi d'offrir une réponse globale à vos attentes et vous propose les tarifs suivants :

Hébergement PA

(Tarifs applicables à compter du 01/03/2025)

	Jour	Mensuel (Base 30 jours)
T1 (20 m ²).....	62.72 €	1 881.60 €
T1 Bis (35 m ²).....	78.40 €	2 352.00 €
T1 Bis Couple (35 m ²) (2x51.75€)	103.50 €	3 105.00 €
T2 Couple (43 m ²) (2x54.23€)	108.46 €	3 253.80 €
T2 Individuel (43 m ²).....	82.08 €	2 462.40 €
Hébergement - 60 ans	86.18 €	2 585.40 €
Aide Sociale Départementale	67.23 €	2 016.90 €

Dépendance PA

(Tarifs applicables à compter du 01/03/2025)

	Jour	Mensuel (Base 30 jours)
GIR 1-2	25.56 €	766.80 €
GIR 3-4	16.21 €	486.30 €
GIR 5-6	6.88 €	206.40 €
Ticket Modérateur APA.....	6.88 €	206.40 €

Hébergement PHV

(Tarifs applicables à compter du 01/03/2025)

	Jour	Mensuel (Base 30 jours)
Appartement individuel	99.70 €	2 991.00 €

Dépôts de garantie

(Tarifs applicables à compter du 01/03/2025)

Appartement T1	1 750.20 €
Appartement T1 Bis	2 220.60 €
Appartement T1 Bis Couple	2 842.20 €
Appartement T2 Couple	2 991.00 €
Appartement T2 Individuel	2 331.00 €

Cette résidence gérée par MBV, la Mutuelle Nationale du Bien Vieillir, pratique une facturation à terme à échoir. Les Chartes de la Personne Accueillie et de la Personne Agée Dépendante y sont respectées. Le règlement de fonctionnement est à votre disposition auprès de l'accueil de la Résidence.

LES TREILLES

RESIDENCE – RETRAITE
34610 SAINT-GERVAIS-SUR-MARE

Tarifs des prestations annexes

(au 01/01/2025)

Repas invité Midi.....	11.68 €
Repas invité Soir.....	8.77 €
Repas invité Enfant - de 12 ans	8.07 €
Repas invité « Côté Terre » et « Côté Mer »	16.05 €
Repas invité « Inspiration du Chef ».....	21.24 €
Forfait mensuel animal domestique	24.44 €
Repas retraité Midi *	8.77 €
Repas retraité Soir *	7.27 €
Repas Fête Midi	30.37 €
Repas Réveillon	17.50 €
Forfait mensuel utilisation d'un climatiseur 2500 W	30.00 €
Forfait mensuel utilisation d'un climatiseur 5000 W	61.00 €

** ne s'applique qu'à des retraités « résidents externes », domiciliés à proximité de l'établissement et qui prennent leur repas sur l'établissement au moins 5 fois par semaine dans la limite des places disponibles au restaurant.*

Facturation des absences

(au 01/01/2025)

Pour hospitalisation pour chirurgie :

Déduction du forfait hospitalier (à partir du 4^{ème} jour) 20,00 €

Pour hospitalisation pour psychiatrie :

Déduction du forfait psychiatrie (à partir du 4^{ème} jour)..... 15.00 €

Pour convenance personnelle :

Si absence sur la journée (2 repas non pris) déduction/jour 4,38 €

Pour réservation de chambre, préavis de départ non effectué et conservation de la chambre après départ :

Déduction forfaitaire..... 6,00 €

Adhésion à la Mutuelle MBV

(Tarif 2024)

Frais d'adhésion et de cotisation annuelle 1,00 €

La Direction